

Adoption définitive du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le bassin versant du Loir – CLE du 16 février 2015

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des EAUX (SAGE) du Loir est un outil de planification pour une gestion globale et coordonnée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce document vise à trouver un équilibre durable entre les besoins de développement local et la protection des milieux aquatiques à l'échelle d'un territoire cohérent, le bassin versant.

Le bassin versant du Loir s'étend sur une superficie de près de 7 160 km². Il couvre pour partie 3 régions (Pays-de-la-Loire, Centre et Basse-Normandie), 7 départements (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Sarthe, Orne et Loiret) et 445 communes.



Ce projet est le fruit d'une démarche d'élaboration concertée impliquant l'ensemble des acteurs locaux réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (élus, usagers, services de l'Etat). Les problématiques retenues concernent : la qualité physico-chimique des eaux, la qualité des milieux aquatiques, la préservation des zones humides, les inondations, la gestion quantitative, la sécurisation de l'alimentation en eau potable et l'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Suite aux phases successives de consultation des collectivités et du public, **la Commission Locale de l'Eau s'est réunie le lundi 16 février 2015**, sous la présidence de M. Serge FAUVE, afin de procéder aux derniers arbitrages au regard des contributions reçues.

Au cours des échanges, la Commission Locale de l'Eau a rappelé à plusieurs reprises sa volonté de ne pas créer de contraintes supplémentaires à celle existantes, mais de s'appuyer davantage sur la capacité des acteurs du territoire à

trouver collégialement des solutions techniques efficaces pour répondre aux objectifs prédéfinis.

En définitive, un consensus a donc été trouvé entre les différentes parties prenantes, débouchant sur **l'adoption des dernières modifications à l'unanimité.**

A ce stade, le projet de SAGE va prochainement être transmis au Préfet coordonnateur pour adoption définitive par arrêté inter-préfectoral. S'en suivra une phase de mise en œuvre opérationnelle qui impliquera la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux et offrira l'opportunité de mobiliser des financements publics pour la réalisation d'actions.



Président :

- M. Serge FAUVE (Conseiller général du canton de Châteaudun – 28)

Vice-présidents :

- M. Philippe CHAMBRIER (Adjoint au maire de Vendôme – 41) ;
- Mme. Catherine CÔME (Maire de Louestault – 37) ;
- M. Adrien DENIS (Maire de Denezé-sous-le-Lude – 49) ;
- M. Claude JAUNAY (VP de la Communauté de Communes du Pays fléchois – 72).

Contact :

Alexandre DELAUNAY

Chargé de mission / animateur de la CLE du SAGE Loir

Tél. : 02.41.86.63.16

Mail : alexandre.delahunay@eptb-loire.fr